

Déroulement et règlement du concours

« FLY vs JERK »

- 8h00 Accueil des compétiteurs devant la grille du parc
 - Petit déjeuner et café
- 8h30 mise à l'eau des float tubes
- 9h00 briefing
- 9h15 début du concours
- 16h15 fin du concours
 - Pot de l'amitié
 - Résultats
 - Remise des lots

L'accès se fera par le chemin des Bœufs à Choisy le roi

coordonées GPS : 48.7701613874293, 2.4345737374413017

Les participants déposeront leurs voitures sur le parking prévu à cet effet

Pêche sur la totalité des 27 ha de la plaine sud de Choisy.

REGLEMENT DU CONCOURS

Dans ce concours les pêcheurs à la mouche et les pêcheurs aux leurres « s'affronteront » dans un match amical.

A l'issue de cette journée, 1 seul classement général mélangeant moucheurs et leurristes sera effectué.

1. Ce concours se déroulera uniquement en float tube. Les déplacements se feront à l'aide de propulsion humaine uniquement.
2. L'échosondeur et le GPS ne sont pas autorisés.
3. La pêche à l'endroit du concours sera interdite à tout compétiteur inscrit 7 jours avant la date du concours. Soit le 20 septembre à minuit
4. Les compétiteurs pourront naviguer et pêcher sur toute la surface du plan d'eau. Sauf dans les zones de réserve en rouge sur le plan ci-après
5. La distance entre les float-tubes, en action de pêche, sera de 25 mètres minimum. Les pêcheurs aux leurres seront priés de rester, dans la mesure du possible, dans le champ de vision des moucheurs. Les moucheurs, avant tout démarrage d'un lancer

devront s'assurer que la zone derrière eux est vide de tout pêcheur. Ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

6. Un compétiteur qui souhaiterait abandonner conservera les points acquis avant son abandon.

Plan et zones de réserve



7. Sont interdits : les « fish-grip » ou « pinces à poissons », les gaffes, les bourriches et épuisettes à mailles métalliques ou à mailles nouées.
8. Tout appât naturel vivant ou non est formellement interdit (poissons morts ou vifs vers de terre, encornets, lard ...).
9. Les leurres pourront être équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons. Une canne peut être équipée de deux leurres mais il ne pourra pas y avoir plus de deux hameçons.
10. Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent à bord mais ils ne pourront pêcher qu'avec une seule canne à la fois.

11. Toute forme d'amorçage est interdite. Seuls sont autorisés les attractants et huiles à appliquer sur les leurres.

12. Le harponnage volontaire du poisson est interdit.

13. les espèces prises en comptes sont les suivantes :

Espèces	Taille minimale
Brochet	50 cm
Perche	20 cm
Black bass	30 cm
Silure	80 cm (coef 0.5)
Sandre	45 cm

La comptabilisation des points se fera de la manière suivante :

1 cm = 1 point

Exemple pour un brochet de 51cm = 51 points

14. En attendant la mesure par les commissaires le ou les poissons devront être conservés dans une bourriche flottante attaché au float tube.

Le nombre maximum de poissons autorisé dans la bourriche avant mesure est le suivant :

- Brochet : 1
- Perche : 6
- Black bass : 1
- Sandre : 1
- Silure : N/A

15. Le compétiteur qui aura cumulé le plus de points sur un **quota de 8 poissons** en fin de journée remportera le concours.

16. En cas d'orage ou de conditions météorologiques dangereuses pour les compétiteurs, les organisateurs se réservent le droit de retarder, stopper temporairement ou définitivement le concours. Dans ce cas les frais d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur.